



### **Ordonnance concernant l'8-man football (O8)**

du 26 mars 2003

La commission technique promulgue l'ordonnance suivante, se basant sur l'art. 3 al. 3 du règlement des jeux du 24 novembre 2001 :

#### **Article 1 : Objet**

Cette ordonnance contient les modifications aux règles de jeu pour l'8-man football, ainsi que pour d'autres versions avec un nombre réduit de joueurs.

#### **Article 2 : Définitions**

Sont valables, les définitions selon les autres édits de la FSFA et selon les règles de jeu de l'NCAA.

#### **Article 3 : Ajustements des règles de jeu**

Les modifications des règles suivantes sont valables pour l'8-man football :

- a. Le match à lieu avec huit joueurs par équipe. Seuls huit joueurs ont le droit de prendre part au match et l'équipe A n'a pas le droit de rompre son huddle avec plus de huit joueurs (modification des règles 1-1-1, 2-27-11, 3-5-2-b, 3-5-2-c et 9-1-4-b).
- b. Au moins cinq joueurs de l'offense doivent se placer à la line of scrimmage lors du snap. Au moins trois des cinq doivent porter un numéro de 50 à 79 (modification des règles 1-1-1-b-2 et 7-1-3-b-1).
- c. Lors du free kick, au moins trois joueurs de l'équipe A doivent se placer de chaque côté du kicker (modification des règles 1-1-1-b-1 et 6-1-2-c).
- d. La legal clipping zone s'étend quatre yards de chaque côté et trois yards dans la longueur (modification des règles 9-1-2-d exception 1 et 9-3-3-c exception 1).

#### **Article 4 : Blitz illégal**

<sup>1</sup> Un joueur de l'équipe B, se trouvant plus d'une largeur d'épaule à l'extérieur de l'offensive lineman le plus à l'extérieur, se trouvant dans la clipping zone, n'a pas le droit de se déplacer derrière la zone neutre en direction du joueur ayant reçu le snap, tant que celui-ci est en possession de la balle ou à commencer à se déplacer en direction de la goalline de l'équipe B ou parallèlement à celle-ci.

<sup>2</sup> Un blitz est un live ball foul, au travers duquel la balle meure.

<sup>3</sup> Sanction : cinq yards du previous spot [S18]. S'il y a eu contact avec le joueur, ayant reçu le snap, la sanction sera de 15 yards depuis le previous spot et automatiquement un first down [S38], une disqualification sera prononcée dans les cas graves [S47].

**Article 5 : Autres versions pour les matchs avec un nombre réduit de joueur**

<sup>1</sup> Pour les versions avec sept ou neuf joueurs les mêmes directives sont valables que pour la version avec huit joueurs, à l'exception du nombre de joueur par équipe.

<sup>2</sup> D'autres versions avec un nombre réduit de joueur n'ont pas lieu.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Cette ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Pour la commission technique

Michel Strähl      Ralf Altwegg  
Directeur technique      Conseiller juridique